

Variantes « significatives » et variantes « récurrentes » = Repenser l'appareil critique

Voilà déjà près d'un siècle que la question des stratégies et des méthodes à adopter dans le traitement des variantes agite le petit monde de l'édition des textes médiévaux. Si les approches diffèrent en fonction des disciplines, des textes concernés et des traditions prévalant dans les pays d'origine des éditeurs¹, on peut néanmoins s'accorder sur l'existence d'un plus petit dénominateur commun : une édition scientifique se doit de « conserver le texte et [de] le rendre accessible à une interprétation et à une recherche plus approfondies, sans pour cela imposer au préalable une interprétation trop marquée de la part de l'éditeur » (Bein 1999, 75). Il convient en outre de signaler, pour parfaire notre propos, qu'un certain consensus existe selon lequel l'éditeur visant à l'objectivité se doit, quelle que soit son orientation – bédieriste ou lachmannienne (voire néo-lachmannienne) –, d'accorder le plus grand soin à la documentation des variantes, laquelle devra, en fournissant des renseignements complémentaires au texte établi, présenter un maximum d'informations dans un minimum d'espace. Il est, par ailleurs, indispensable que l'appareil critique reste clair et ne soit pas encombré inutilement (Lepage 2001, 126) : il n'est certainement pas dans l'intérêt du lecteur que de lui proposer un texte qui n'aurait été que purement et simplement recopié à partir d'un autre manuscrit. On comprend dès lors pourquoi l'appareil critique constitue bien souvent la partie la plus difficile et la plus pénible du travail de l'éditeur.

Comparé au volume des articles consacrés aux stratégies à adopter et aux méthodes à mettre en œuvre dans l'édition des textes, le nombre de lignes dévolu à l'appareil critique est minime, et l'on ne trouve, en effet, que très peu de conseils pratiques à son sujet. La variante, comprise au sens de variante significative², est couramment définie par rapport à l'établissement du 'stemma'. Les travaux d'orientation théorique lui assignent ainsi une fonction plutôt 'défensive', visant notamment à minimiser l'impact des décisions éditoriales sur un texte le plus souvent conçu comme une entité fixe et établie. Lepage (2001, 124 sq.) insiste sur le fait que les variantes doivent permettre au lecteur de « déceler toute intervention de l'éditeur », et de « reconstituer sans

¹ On se reportera, sur ce point, à Stackmann (1964, 1-25); Scheibe (1971, 1-44); Foulet/Speer (1979, 1-40); Dembowski (1993, 512-532, et 1998, 395-405); Bumke (1996b, 1-88), qui comporte une bibliographie fournie d'ouvrages pertinents dans le cadre de notre propos aux pages 687-619; ainsi qu'à Lepage (2001, 15-60), qui présente un résumé concis et une bibliographie d'ouvrages et d'articles pertinents, notamment en langue française.

² En allemand: « textkritisch relevante Abweichung », cf., par exemple, Dembowski (1993, 525) et Bein (1996, 76).

mal les manuscrits de contrôle, et [...] l'ensemble de la tradition manuscrite », tout en visant « la clarté et l'efficacité ». Chez Foulet/Speer, il est conseillé de documenter « toutes les leçons rejetées, les leçons qui servent à élucider des passages obscurs dans le manuscrit de base aussi bien que les variantes qui ont servi à l'établissement du stemma » (1979, 96)³. Plus proche de nous, le *Kompendium der Editionswissenschaft*⁴ s'inscrit, lui aussi, dans cette perspective défensive en exposant l'idée selon laquelle les variantes significatives permettent d'inclure dans l'édition des éléments exclus du texte établi. Ainsi, selon le *Kompendium*, les variantes servent, d'une part, à justifier le texte établi en ce qu'elles rendent compte des décisions prises de la part de l'éditeur tout en démontrant le caractère inférieur du matériel exclu, et mettent, d'autre part, à la disposition du lecteur les éléments nécessaires à la réception critique et à la discussion du texte établi.

On conviendra aisément du fait que cette conception de l'appareil critique, en ce qu'elle ne tient pas compte des variantes graphiques, phonétiques, etc., est, avant tout, propre à satisfaire les exigences de l'historien de la littérature. Cela apparaît de manière plus évidente dans les conseils pratiques, comme ceux de Roussineau⁵, par exemple, qui propose de signaler tous les endroits (1) où le manuscrit de base a été corrigé, (2) où les variantes présentent un écart de sens, (3) où le manuscrit de base présente une leçon individuelle, (4) où les manuscrits présentent des variantes syntaxiques susceptibles de retenir l'attention, (5) où les variantes servent à justifier la ponctuation de l'éditeur, (6) où le texte du manuscrit de base est incertain, (7) où les manuscrits présentent des variantes lexicales, (8) où les variantes morphologiques et graphiques relevées dans d'autres manuscrits sont susceptibles d'éclairer le sens du manuscrit de base. Les conseils de Foulet/Speer vont encore dans le même sens et recommandent de bannir toutes les « variantes dialectales et orthographiques sans importance [sic !], des changements mineurs dans l'ordre des mots, aussi bien que des erreurs sans importance commises par des scribes autres que celui du manuscrit de base », voire, parfois même, en fonction de l'espace disponible, « des mots ou des phrases d'intérêt lexicographique tels qu'ils seraient contenus dans les manuscrits autres que la base » (Foulet/Speer 1979, 96sq.). Pour ce qui concerne la traduction de ce manuel standard, ces recommandations pratiques sont supprimées par Lepage au profit d'une citation tirée de l'édition de la *Prise d'Orange* par C. Régner, qui a, pour sa part, éliminé « les variantes graphiques : *aparu-apparu, jeuné-geuné, mal-mise-maumise* ; les variantes dialectales : *brisiee-brisie, heaume-hiaume, vodrai-vorrai* ; les variantes morphologiques banales : fautes de déclinaison, divergences dans les terminaisons verbales (*serez-seroiz, eüssons, eüssiens*), variations de suffixe (*servise-service*) », de même que « les nombreux cas où [le manuscrit] A pratique l'élision sans tenir compte du nombre des syllabes » (DEAF : *PriseOrangeR* 42).

³ Les mêmes conseils se trouvent chez Dembowski (1993, 532), etc.

⁴ Université de Munich, <<http://www.edkomp.uni-muenchen.de>>.

⁵ Roussineau (2000, 18).

Mais ces variantes sont-elles vraiment non-significatives' et, par là même, 'sans importance' ? Est-il vraiment légitime de les sacrifier aux contraintes d'espace et de clarté, dans le but d'une 'efficacité' présumée et pour ne pas « encombrer inutilement » l'appareil critique (Lepage 2001, 126) ? Tout ce qui vient d'être dit pose inévitablement la question du choix des variantes : on choisit les variantes 'significatives', certes, mais pour quel type de lecteur ?

1. Comment choisir « la » variante ?

On le voit, les conseils susmentionnés concernent avant tout le 'texte', c'est-à-dire, essentiellement, 'le texte littéraire', conçu à la fois en tant qu'entité statique et inaltérable, et en tant qu'objet d'analyse essentiellement littéraire. Car, exclure les variantes graphiques et dialectales, c'est barrer la route, par exemple, aux dialectologues. D'autre part, est-il vraiment possible de tenir compte, au sein de l'appareil critique, des variantes relevant des différentes versions du texte (en all. : 'fassungstrennende Variante'⁶), telles qu'on les rencontre si souvent dans la poésie et le roman du Moyen Âge ? La solution ne peut pas consister en une simple condensation/compression des informations proposées dans l'appareil en vue d'en augmenter la portée : cela entraînerait inévitablement une perte de clarté, et l'on serait désormais obligé d'apprendre deux langues pour pouvoir utiliser l'édition, la langue du texte, d'une part, et la langue cryptique des signes dans laquelle est rédigée l'appareil critique, d'autre part⁷. Il semble donc indispensable de procéder à un certain choix, non pas parmi les variantes, mais plutôt en ce qui concerne le lieu où elles seront enregistrées. Car 'retenir' une variante, ce n'est pas nécessairement 'l'enregistrer dans l'appareil critique'.

Pour faciliter le processus de décision relatif à l'enregistrement d'une variante quelconque, il conviendra, dans un premier temps, de dresser une liste des variantes susceptibles d'être rencontrées dans la transmission d'un texte médiéval, notamment en langue vernaculaire.

2. Essai de classification

Quels peuvent être les types de variantes rencontrés dans le cadre d'une entreprise d'édition ? La liste présentée ci-dessous vise, certes, à l'exhaustivité, mais ne prétend nullement être complète ; elle résulte de nos propres projets éditoriaux et constitue un essai visant à établir un système de classification. L'objectif est de partir

⁶ Selon Bein (1996, 75), qui suit Bumke (1990, 32), Fassung serait un état du texte qui laisserait paraître une volonté d'aménagement indépendant (« unterschiedlicher Formulierungs- und Gestaltungswille »).

⁷ Cf. Brent Nongbri : « There's a saying about reading the New Testament in Greek : You need to learn two languages to be able to do it – you have to learn Greek and you have to learn the cryptic language of the Nestle-Aland apparatus », dans : "A very brief introduction to the critical apparatus of the Nestle-Aland", rév. 2006, <<http://www.marquette.edu/maqom/ApparatusGuide.pdf>> 1, cette « introduction très brève » comportant 7 pages.

de cette typologie pour proposer des dispositifs différenciés selon les types de variantes. L'idée d'établir une typologie de la variante n'est pas nouvelle ; on doit le premier essai de systématisation de ce genre à K. Stackmann⁸. Elle a été reprise plus tard par Th. Bein (1999, 78sq.), qui présente un relevé systématisé des variantes recensées dans l'appareil critique des chansons de Walther von der Vogelweide éditées par Cormeau⁹. C'est de ce travail que s'inspire l'inventaire suivant¹⁰ :

- (1) Variantes mécaniques
 - (a) Perte mécanique de texte (fragments)
 - (b) Fautes mécaniques du scribe (diplographie, sauts du même au même, etc.)
- (2) Variantes graphiques
 - (a) Traits phonétiques et dialectaux (conter *el* nombre – *ou* n., *le, te, se – le, ta, sa*)
 - (b) Ajout de lettres « diacritiques » (représentation graphique de l'hiatus : *esbahi – esbaï, poiere – priere*; introduction de consonnes nasales pour signaler la nasalisation (*anma, ainment*), introduction de *i* ou *e* pour signaler la prononciation en [s] de la lettre *c* devant *a, o, u* : *jugeör, receü*).
 - (c) Ajout de lettres étymologiques (*recebvre, recçoipvre*)
- (3) Variantes morphologiques
 - (a) Accord (150 : *as puer jeté mes paroles – as arrieres gitees mes paroles*)
 - (b) Flexion bicasuelle (35 : *qui pere est – qui peres est*)
 - (c) Formes verbales (*recevoir – recevoir, querre – querir*)
 - (d) Changement de suffixe, de temps sans importance sémantique (*alternance présent – passé simple*¹¹).
- (4) Variance lexicale
 - (a) Sans pertinence sémantique (passim : *ne... mie, ne... pas*)
 - (b) Avec pertinence sémantique (584 : [*les nonnains*] *doivent gisir en un liu s'estre puet – en un lit (!)*).
- (5) Variance syntaxique
 - (a) Sans pertinence sémantique (variante dite *présomptive* ou *aphorique*, passim ; 96 : *et partironz par patience as souffrances de Jesu Christ – et par patience serrons parçoniers des souffrances*)
 - (b) Avec pertinence sémantique

⁸ Stackmann (1964).

⁹ Walther von der Vogelweide. Leich, Lieder, Sangsprüche. 14., völlig neubearbeitete Auflage der Ausgabe Karl Lachmanns. [...], hrsg. von Christoph Cormeau, Berlin, New York 1996.

¹⁰ Les exemples sont tirés du texte de la Règle de saint Benoît : « Escolte, fils, les comandemens del maistre – Édition et analyse de la Règle de saint Benoît dite de Martin », éd. Yela Schauwecker, Romanische Texte des Mittelalters, hrsg. von S. Dörr et R. Wilhelm (à paraître) ; les chiffres renvoient aux lignes de cette édition.

¹¹ Buridant (2000, § 361).

- (6) Omission/ajout de mots
 (a) Sans pertinence sémantique (7: *reçoif volentiers le dos amonestement, dos omis*)
 (b) Avec pertinence sémantique
- (7) Réorganisation du texte, dans l'ordre des passages, chapitres, etc.
- (8) Interpolation ou suppression

3. Où placer les variantes ?

3.1 Variantes récurrentes.

Dans la mesure où chaque approche scientifique privilégiera un certain type de variantes, les écarts constatés entre les manuscrits sont tous susceptibles d'intéresser tel ou tel chercheur. Autrement dit, toute variante recèle en elle un véritable potentiel significatif. Ainsi, alors que l'historien de la littérature ou le chercheur privilégiant l'approche socioculturelle trouveront plutôt leurs matériaux parmi les derniers types signalés (7 et 8), le linguiste, le lexicographe, le grammairien, le dialectologue, le phonéticien, etc. puiseront, eux, plutôt dans les premiers types signalés. D'autre part, dans une langue aussi peu standardisée que l'ancien français, les variantes graphiques et morphologiques – nos types (2) et (3) – constitueront la grande majorité des variantes¹², notamment, parce que la production du scribe médiéval, en l'absence d'une norme figée, résulte souvent d'un compromis entre la langue de son modèle et ses propres habitudes linguistiques. Les variantes relevant de l'établissement de ce 'diasystème'¹³ ne présentent, le plus souvent, aucune pertinence sémantique et n'ont qu'un enjeu interprétatif faible ou nul. Par contre, pour l'éditeur même, et pour les linguistes, les marqueurs de ce 'diasystème' présentent un intérêt de tout premier ordre, dans la mesure où ils peuvent fournir de précieux renseignements sur la datation et la localisation du texte/du manuscrit. Si, par exemple, l'introduction de certains signes 'diacritiques' se fait vers le début du XIV^e siècle (Pope 1961, § 728; 731, etc.), la réintroduction de lettres étymologiques relève, elle, plutôt du moyen français (Pope 1961, § 703-710; etc.). De même, le développement des traits phonétiques ne suit pas la même chronologie dans toutes les régions.

Tout éditeur ne s'intéressant pas nécessairement à la linguistique, la démarche la plus pertinente pour le choix des variantes linguistiques semble être la suivante : signaler toutes les variantes récurrentes dans la description du manuscrit concerné. Le postulat de départ étant qu'une variante linguistique quelconque, dans la mesure où elle n'est pas récurrente, ne saurait, normalement, être considérée comme 'signi-

¹² Leur taux parmi l'ensemble des variantes augmentera d'ailleurs en fonction de l'autorité du texte transcrit et sera d'autant plus élevé que les manuscrits sont proches l'un de l'autre, pour présenter jusqu'à 80 % des leçons variantes dans le cas de notre édition de la Règle bénédictine.

¹³ Cesare Segre : « Les transcriptions en tant que diasystèmes », dans : La pratique des ordinateurs dans la critique des textes, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1979, 45–49.

ficative' sur le plan linguistique. La récurrence constitue ainsi un critère simple et objectif sur la base duquel les éditeurs se trouvent en mesure de fournir des matériaux aux linguistes tout en n'étant pas linguistes eux-mêmes. Il semble, en effet, tout à fait légitime de se contenter de signaler lesdits matériaux et de laisser à d'autres le soin de leur interprétation, notamment en vue de futures recherches. Ce procédé présente en outre l'avantage, pour le linguiste, d'éviter d'avoir à parcourir la totalité de l'appareil critique pour y identifier les variantes susceptibles de l'intéresser, et de refaire ainsi un travail déjà effectué par l'éditeur. C'est, dans une certaine mesure, ce que font déjà certaines éditions de qualité¹⁴.

Cette démarche a, de plus, le mérite de pouvoir être appliquée de la même façon aux variantes morphologiques récurrentes, comme, par exemple, pour les entorses à la flexion bicasuelle. Il en va de même pour les variantes lexicales systématiques, qui trouveront leur place au sein de la description du manuscrit, ainsi que nous avons procédé, par exemple, avec le manuscrit ancien français *PI* de la *Règle* de saint Benoît, qui, au lieu de *ne... mie*, emploie constamment de *ne ...pas*. Le texte ancien français de la *Règle* de saint Benoît nous fournit également un bel exemple de variantes lexicales récurrentes avec les dénominations et les désignations féminines transformées en masculins dans tous les manuscrits autres que *D*, un fait dont l'édition tiendra compte dans la présentation du texte et dans le cadre de la description des manuscrits (et, bien sûr, dans le glossaire).

Délesté de la mention des variantes récurrentes, l'appareil critique se prêtera alors plus facilement à l'enregistrement des variantes individuelles et locales. Reste maintenant à traiter le problème des transmissions éclatées.

3.2 Variantes relevant d'une transmission éclatée.

Vient ensuite un groupe de variantes, dont le traitement représente certainement l'une des tâches les plus difficiles qui soient dans le cadre d'un projet d'édition : il s'agit de ces passages réorganisés, supprimés, voire interpolés (types 7 et 8) que l'on rencontre si souvent dans les transmissions de la poésie et du roman médiéval. On sait depuis longtemps que le texte écrit conçu en tant qu'entité immuable et figée, le plus souvent attribuable à un certain auteur, tel que nous l'envisageons de nos jours, n'existe que depuis la fin du Moyen Âge. Notre propos n'est bien sûr pas de remettre en cause l'indéniable personnalité de certains auteurs d'œuvres rédigées en langue vernaculaire : les noms de Marie de France, de Chrétien de Troyes ou de Jean de Meung, pour n'en citer que quelques-uns, suffiront pour en convenir. Mais on conviendra également de la plus grande fréquence des textes à tradition 'ouverte'

¹⁴ Je songe, ici, par exemple, à l'édition Pauthier du *Devisement du monde* de Marco Polo (DEAF: MPolGregP) et à celle de la *Chirurgie d'Albucasis* établie par Trotter (DEAF: ChirAlbT).

ou bien ‘active’, dont le trait principal, dû notamment au caractère oral de leur transmission, réside dans la ‘variance’ ou ‘mouvance’¹⁵.

Cette approche, qui s’émancipe de la notion de la primauté du texte original pour envisager plutôt l’inventivité des scripteurs, et qui perçoit le monde médiéval et sa civilisation du manuscrit comme un « atelier d’écriture »¹⁶, semble plus proche de la notion médiévale du texte. Ici, les variantes relevant des différentes versions sont désormais placées au centre de la recherche et permettent de déceler les différentes étapes par lesquelles est passé le texte. Ces étapes peuvent, dans le cas de textes de facture littéraire, procéder de publications partielles, de rédactions multiples et de modifications diverses liées à certains contextes particuliers de présentation¹⁷. Il est possible que ces deux facteurs –variations du texte lors de sa présentation répétée, d’une part, et début de la mise en écrit des œuvres littéraires, d’autre part – soient à l’origine de traditions textuelles fort éclatées¹⁸. De sorte que l’on pourrait être tenté, à la manière des géologues ou des archéologues, de considérer les différentes adaptations transmises comme autant de couches témoignant de l’évolution dynamique de ces textes jugés ‘ouverts’, comme s’il s’agissait d’instantanés fixant les différents états constitutifs de la stratigraphie du texte.

Mais comment rendre compte de ces instantanés dans le cadre d’une édition ? Car, non contentes de faire échouer tout essai visant à identifier la version la plus proche de l’original supposé, les multiples rédactions, par la nature-même de leur état de transmission, rendent bien souvent caduque la question même de l’original. Il en résulte une fréquente incapacité à identifier l’auteur (ou les auteurs à l’origine de ce(s) texte(s)). De fait, la tradition, tout en proposant une relative continuité d’idée, donne lieu à une gamme considérable de manipulations¹⁹, de sorte qu’il est rarement possible de réduire les manuscrits conservés à un seul et même ‘stemma’. Quand on sait, en outre, que les différentes rédactions trouvent généralement leur origine dans une plage de temps relativement réduite²⁰, on comprend que des critères linguistiques

¹⁵ Zumthor, « l’histoire d’un texte dans la transmission écrite est celle d’un ‘texte en train de se faire’ » (1972, 73). – Pickens : « La mouvance est, pour ainsi dire, un principe esthétique de la transmission » (1977, 325). – Cerquolini, « L’écriture médiévale ne produit pas des variantes, elle est variance », (1989, 111). – Stackmann : « ... die Schreiber bewahren, da ihnen der Begriff des Originals fremd ist, im allgemeinen einen große Freiheit. (1964, 252).

¹⁶ Pierre Chastang, « L’archéologie du texte médiéval », in : Bulletin du centre d’études médiévales d’Auxerre | BUCEMA [en ligne], Hors-série n° 2 | 2008, mis en ligne le 13 janvier 2009, consulté le 05 juin 2013.

¹⁷ Bumke (1996b, 62sqq.).

¹⁸ Dans le cas de textes de nature technique, ces étapes remontent plutôt à de mises à jour diverses pour intégrer de nouveaux développements scientifiques ou de la prise en compte de nouvelles sources.

¹⁹ Bumke (1991, 32).

²⁰ Tel est le cas avec la Chanson des Saisnes, qui date du XII^e siècle, et dont les deux rédactions sont transmises à partir du XIII^e siècle ; les versions de SGregJean remontent, respectivement, au début du XIII^e siècle et au 2^e quart du XIII^e siècle ; les différentes versions de la Chanson

tels que le lexique, la syntaxe et la phonétique puissent, eux aussi, être de peu d'utilité pour circonscrire le noyau originel de l'œuvre.

Au vu de ces éléments, on ne peut ignorer la coexistence de plusieurs rédactions différentes, surtout quand celles-ci affichent des prétentions créatives et inventives. Dans un tel cas, l'idée de déterminer la version originale de l'auteur par la superposition des différentes versions, comme l'a fait, par exemple, A. Brasseur dans son édition de la *Chanson des Saisnes* (DEAF: SaisnesA/LB), a de quoi séduire – d'autant que, dans notre exemple, cette approche s'avère parfaitement justifiée²¹. Mais il convient tout de même de vérifier si cette méthode est toujours en mesure de produire un texte cohérent. En outre, au vu des différents types d'autorité textuelle²², qui saurait affirmer que les remanieurs ultérieurs n'ont fait qu'ajouter du texte et qu'ils se sont abstenus de remanier, voire de supprimer certains passages ? Est-il, par ailleurs, vraiment légitime de n'attribuer à l'auteur original que le plus petit dénominateur commun identifié dans la transmission d'une œuvre littéraire ?

Il semble donc judicieux de se départir de tout *a priori*, et d'apprécier et de juger sans discrimination l'ensemble des versions conservées, et ce, d'autant plus que le public du XIII^e siècle n'avait, le cas échéant, que rarement l'occasion de se rendre compte de la coexistence d'autres versions. Pour les auditeurs médiévaux, la question de la primauté de telle ou telle version sur une autre ne se posait donc pas.

En somme, on peut donc dire, dans le cas d'un texte de tradition textuelle plutôt éclatée, (i) que, eu égard à la nature même du 'texte' médiéval, la recherche de l'original supposé semble bien vaine ; (ii) qu'il ne sera pas possible de déterminer la version « la plus proche de l'original », et que la préférence d'une version par rapport à une autre va à l'encontre de la perception médiévale ; (iii) que la seule approche valable consiste finalement à accepter, sans discrimination, la coexistence de plusieurs versions²³. Les seuls types d'édition adaptés à ce genre de transmission semblent donc

de Roland, texte d'environ 1100, datent d'entre la 2^e moitié du XIII^e siècle jusqu'à 1300, environ. Cet état de fait correspond pleinement à ce qu'a observé Bumke à propos des œuvres germanophones de la même époque (1991, 290 et 1996b, 32).

²¹ Sur les premiers 3307 vers, le texte transmis dans les quatre manuscrits est quasi-identique. Ensuite, les textes transmis dans les manuscrits relèvent de deux rédactions différentes, dont l'une remonte à la fin du XIII^e siècle et l'autre au début du XIV^e.

²² Yela Schauwecker, "Transfer of knowledge and textual authority – the Liber introductorius of Alchabitius in Latin and in French" (contribution présentée à Leuven pour The Medieval Translator, juillet 2013).

²³ Cp. H. B. Sol, La Vie du Pape Saint Grégoire. Huit versions françaises médiévales de la légende du Bon Pêcheur (DEAF: SGregAl...S) xi « Si plutôt que de chercher à reconstituer l'ancêtre commun des six versions octosyllabiques, nous avons préféré fournir un instrument de travail où ces versions sont présentées sous forme synoptique, c'est que la reconstruction d'un original pose des problèmes épineux que l'on connaît. La divergence entre les représentants de A et de B est d'ailleurs telle que la composition d'un texte qui s'approche de l'ancêtre commun nous obligerait à prendre bon nombre de décisions purement arbitraires » et xiii : « Il n'y a donc, selon nous, rien qui permette de décider si c'est plutôt A qui amplifie la rédaction originale ou si c'est plutôt B qui l'abrège. »

résider, en fonction du volume du texte à éditer, dans l'édition synoptique et l'édition électronique, toutes deux capables de tenir compte de l'ensemble des versions conservées. Ces éditions sont, en effet, les seules à permettre la prise en compte des variantes rencontrées au niveau de la phrase et du discours, ce qui n'est guère envisageable dans le cadre d'un appareil critique traditionnel, axé sur des variantes observées au niveau du mot²⁴. Le recours à de telles éditions permet, par ailleurs, d'éviter que la prépondérance ne soit accordée à telle version plutôt qu'à une autre, et de proposer ainsi un champ interprétatif assez ouvert pour être dispensé de toute justification. Enfin, seules les éditions synoptiques ou électroniques sont capables de proposer au lecteur un véritable compte rendu des différentes données de la transmission.

L'éditeur d'un tel texte devra donc répartir en groupes les manuscrits conservés, et renoncer à l'idée de disposer d'un seul original de l'auteur, pour s'accommoder de la coexistence de plusieurs versions d'égale valeur²⁵. Au lieu d'un seul 'stemma', il en établira plusieurs, en fonction des versions différentes. Ensuite, au lieu de chercher à proposer une datation du texte, il devra établir des datations individuelles pour chaque version, à moins, comme il est fort probable que ces versions aient fait l'objet d'une transmission orale pendant un certain temps avant d'être fixées par écrit, qu'il ne propose la datation du manuscrit le plus ancien pour chaque version respective.

L'édition citée de la *Chanson des Saisnes* par Brasseur et celle des différentes versions de la *Vie du pseudo-pape saint Grégoire* par H. B. Sol (DEAF: SGregA'S) constituent des exemples réussis de cette approche. L'édition synoptique des transcriptions diplomatiques de toutes les versions des fables présentées dans le *Nouveau Recueil des Fabliaux* (DEAF: NoomenFabl), réduit, quant à elle, au minimum les interventions de l'éditeur, y compris dans les cas où celles-ci auraient peut-être été souhaitables dans la perspective du lecteur.

Dans le cadre d'une édition synoptique, l'éditeur devra également rendre compte des passages transférés d'un emplacement à un autre en recourant à une numérotation adéquate et à un système de renvois approprié. Il sera, de plus, utile de relever, au moyen d'astuces typographiques, les passages communs aux différentes versions. Enfin, une fois l'édition synoptique ou électronique établie, les variantes se réduiront plus ou moins à des variantes lexicales, à des omissions de mots, etc., que l'on pourra enregistrer sans trop de mal dans un appareil critique individuel propre à chaque version.

3.3 Variantes individuelles et locales

Vient ensuite le dernier groupe de variantes, celui qui, pour ainsi dire, constitue le cœur même de l'appareil critique classique : certaines variantes dans l'ordre de mots (5), les omissions ou les interpolations de mots (6) aussi bien que les variantes lexicales (4v), qui, dans la mesure où elles ne sont pas récurrentes, méritent précisément d'être présentées dans l'appareil critique. L'indication de ces variantes, qui visera à

²⁴ Fleischmann, cité d'après Berger (2001, 415sqq.).

²⁵ Martens (1971, 171). Voir aussi Scheibe (1971, 9 et 35).

l'exhaustivité, se fera sous la forme d'un appareil critique positif en bas de page, de façon à ce que les mots ou groupes de mots faisant l'objet de la variante ressortent clairement de l'appareil critique, sans que le lecteur soit obligé de feuilleter ou de rechercher dans d'autres parties du livre. Lorsque plusieurs variantes de ce type s'entrecroiseront, la phrase variante devra être documentée non pas mot à mot, mais de manière cohérente, afin de conserver une certaine unité de sens variant et de ne pas finir par la rendre invisible par un jeu complexe d'entrées séparées²⁶. Au final, l'appareil critique sera donc désormais réservé, sur le principe, à la représentation de ce type de variantes, ce qui aura pour effet de réduire considérablement les difficultés liées à leur enregistrement.

4. Conclusion

La présentation des variantes dans l'édition d'un texte rédigé dans une langue non standardisée comme, par exemple, l'ancien français, peut fortement bénéficier d'un classement des variantes articulant le phénomène de la variante en trois volets: (i) les variantes récurrentes, (ii) les variantes individuelles et locales, et (iii) les variantes relevant de différentes versions du texte. Au concept de « la variante significative », qui produira un choix inévitablement subjectif car influencé par la formation de l'éditeur et l'approche scientifique envisagée, on préférera donc la prémisse selon laquelle toute variante est potentiellement 'significative' et, par là-même, digne d'être documentée. Il est, en effet, tout à fait légitime de s'abstenir d'interpréter certaines variantes, mais il est, par contre, indispensable d'en faire état et de ne pas omettre leur signalement pour les chercheurs de divers horizons susceptibles, par la suite, de consulter l'édition. Sur ce point, le concept de variante récurrente constituera, pour le non-linguiste, un critère pratique, propre à l'aider dans la présentation des traits linguistiques.

Qu'il s'agisse de variantes minimales ou de variations discursives importantes entre différentes versions du texte, le fait de considérer les variantes en fonction de leur nature pour en organiser ensuite la présentation en différents endroits de l'ouvrage permet de rendre compte de la quasi-exhaustivité des variantes rencontrées dans la tradition du texte. Si le premier type pourra, en raison de son caractère récurrent, être intégré à la description des manuscrits, le second sera, lui, documenté sous forme d'une édition synoptique ou électronique. Il en résultera un appareil critique considérablement allégé, n'enregistrant désormais que les variantes individuelles locales peu ou nullement récurrentes. Un tel classement permettra, en outre, de préparer en même temps le balisage des variantes en fonction de leur nature, ce qui, dans une édition électronique, pourra éventuellement donner lieu à un affichage individualisé des variantes sur l'écran, en fonction de l'approche suivie par l'utilisateur.

²⁶ Kraft (1990, 112).

Références bibliographiques

- Bein, Thomas, 1999. „Fassungen, *iudicium*, editorische Praxis“, in: Bein, Thomas (ed.), *Walther von der Vogelweide: Textkritik und Edition*, Berlin, De Gruyter, 72-90.
- Berger, Günter, 2001. „Textedition in der Romanistik: zwischen wildem Denken und blinder Praxis?“, *Anglia* 119, 399-422.
- Bumke, Joachim, 1990. „Untersuchungen zu den Epenhandschriften des 13. Jahrhunderts. Die Berliner Herbortfragmente“, *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur*, 404-434.
- Bumke, Joachim, 1991. „Untersuchungen zur Überlieferungsgeschichte der höfischen Epik im 13. Jahrhundert: die Herbort-Fragmente aus Skokloster: mit einem Exkurs zur Textkritik der höfischen Romane“, *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur* 120, 257-304.
- Bumke, Joachim, 1996a. „Der unfeste Text: Überlegungen zur Überlieferungsgeschichte und Textkritik der höfischen Epik im 13. Jahrhundert“, in: Müller, Jan-Dirk (ed.), *Aufführung und Schrift in Mittelalter und früher Neuzeit*, Stuttgart, Weimar, Metzler, 118-129.
- Bumke, Joachim, 1996b. „Die vier Fassungen der ‚Nibelungenklage‘: Untersuchungen zur Überlieferungsgeschichte und Textkritik der höfischen Epik im 13. Jahrhundert“, *Quellen und Forschungen zur Literatur- und Kulturgeschichte* 8, Berlin, De Gruyter.
- Buridant, Claude, et Zink, Michel, 2000: *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes.
- Bernard Cerquilini, 1989: *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil.
- École nationale des chartes, 2001. *Conseils pour l'édition de textes médiévaux*, Groupe de recherches « Civilisation de l'écrit au Moyen Âge », Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques École nationale des chartes, 2 fasc.
- Dembowski, Peter F., 1993: “The ‘French’ tradition of textual philology and its relevance to the editing of medieval texts”, in: *Modern Philology* 90, 512-532.
- Foulet, Alfred et Speer, Mary Blakely, 1979. *On Editing Old French Texts*, Kansas, The Regents Press of Kansas.
- Kraft, Herbert, 2001. *Editionsphilologie*. Frankfurt am Main, Peter Lang.
- Lepage, Yvan G., 2001. *Guide de l'édition de textes en ancien français. Moyen-Âge – Outils de synthèse* 1, Paris, Honoré Champion.
- Pickens, Rupert T., 1977. «Jaufré Rudel et la poétique de la mouvance», *Cahiers de Civilisation médiévale* 20, 323 et 337.
- Roussineau, Gilles, 2000. «Réflexions sur les éditions de textes en moyen français», in: *Le moyen français: le traitement du texte (édition, appareil critique, glossaire, traitement électronique), actes du IX^e colloque international sur le moyen français, les 29-31 mai 1997, université Marc Bloch, Strasbourg*, Buridant, Claude (ed.), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 5-24.
- Scheibe, Siegfried, 1997. „Zur Anwendung der synoptischen Variantendarstellung bei komplizierter Prosaüberlieferung“, in: *Beiträge zur Editionswissenschaft* 1, 140-187.
- Scheibe, Siegfried, 1971. „Zu einigen Grundprinzipien einer historisch-kritischen Ausgabe“, in: *Texte und Varianten: Probleme ihrer Edition und Interpretation*, Martens, Gunter und Zeller, Hans (ed.), München, Beck, 1-44.
- Stackmann, Karl, 1964. „Mittelalterliche Texte als Aufgabe?“, in: *Festschrift für Jost Trier zum 70. Geburtstag*, Foerster, William und Borck, Karl Heinz, Köln, Böhlau, 240-267.
- Zumthor, Paul, 1972: *Essai de poétique médiévale*, Paris, Seuil.